

PSM: GROUPE DE TRAVAIL JURIDIQUE

Un nouveau groupe de travail destiné à examiner les aspects juridiques liés à la mise en œuvre des services Priorité santé mutualiste, sera installé en janvier prochain. La première réunion du groupe se tiendra le mardi 15 janvier, de 9h30 à 13 heures, à la FNMF. Pour s'inscrire: cliquer [Mutweb](#), portail «Mouvement», puis «Priorité santé mutualiste».

Renseignement:
jeanine.tereygeol@mutualite.fr

L'AFIM

EN PRATIQUE

Vous n'avez pas reçu l'afim du jour. Première solution: aller télécharger le bulletin sur le portail d'accueil de [Mutweb](#). Si vous n'avez pas accès à l'Extranet de la FNMF, indiquez-nous le numéro qui vous manque par courriel à l'adresse suivante: christelle.cochet@mutualite.fr



Services d'intérêt général: la Commission européenne renonce à légiférer

Après quatre ans de réflexion et plusieurs consultations auprès des différentes parties prenantes, la Commission européenne décide de ne pas légiférer sur les services sociaux d'intérêt général (Ssig). Avec les opérateurs de services sociaux et de santé réunis au sein d'un collectif, la Mutualité française appelle à une relance du processus politique.

Pour la Commission européenne, le débat serait-il clos? En effet, il ne devrait pas y avoir de directive-cadre sur les services sociaux d'intérêt général (Ssig)... du moins à court terme. Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, ne juge pas «utile»

d'une législation-cadre sur les services sociaux d'intérêt général, incluant la santé (Ssig). Mais le mouvement mutualiste est bien décidé à ne pas en rester là. L'action pour la reconnaissance de la spécificité des Ssig se poursuivra, affirme Daniel Lenoir, directeur général de la Mutualité française.

Avec les acteurs français de services sociaux et de santé réunis au sein du collectif Ssig, dont elle est membre, la Mutualité française appelle d'ores et déjà à la relance du processus politique.

l'adoption d'un tel texte. Pour lui, le protocole sur les Ssig, introduit dans le nouveau traité de Lisbonne, qui entrera en vigueur en 2009, suffit. «Nous ne pouvons par faire mieux en terme de valeur légale», affirme-t-il.

C'est une déception pour la Mutualité française, qui milite depuis les années 1990 en faveur

Avec les acteurs français de services sociaux et de santé réunis au sein du collectif Ssig, dont elle est membre, la Mutualité française appelle d'ores et déjà à la relance du processus politique. En décidant de ne pas légiférer, la Commission européenne nie «les problèmes de tension entre certaines dispositions du droit communau-

taire du marché intérieur et le bon accomplissement des missions d'intérêt général à finalité sociale», déplore ce collectif dans un communiqué de presse publié le 20 novembre.

S'EN REMETTRE «AU CONTENTIEUX COMMUNAUTAIRE»

Pourtant, fait-il valoir, les différentes consultations engagées depuis quatre ans, à l'initiative de cette instance, ont clairement identifié ces tensions et montré la nécessité de clarifier le cadre juridique communautaire applicable aux Ssig. Pour le collectif, le choix de la Commission de ne pas prendre en considération ces conclusions et de s'en remettre «au contentieux communautaire» pour régler les problèmes «n'est plus tenable après les "non" ●●●

510 000 SIGNATURES

Une pétition réunissant 510 000 signatures en faveur d'une législation européenne sur les services publics a été remise, le 19 novembre, au président de la Commission européenne par la Confédération européenne des syndicats (CES). M. C.

●●● aux référendums français et hollandais».

Cette politique laisse, en outre, les opérateurs des Ssig dans une grande insécurité juridique. « *Un texte européen permettrait de fixer les caractéristiques de la mission d'intérêt général et d'assurer une plus grande transparence dans le financement des Ssig, en clarifiant les conditions d'attribution des aides d'Etat* », considère Daniel Lenoir.

DE NOUVELLES INCERTITUDES

De fait, ces dernières années, l'application des règles concernant les compensations versées par les Etats aux organismes gérant le régime de protection sociale complémentaire a fait l'objet de contestations et de contentieux devant la Cour de justice des communautés européennes.

Aujourd'hui, de nouvelles incertitudes planent. En effet, la Commission européenne vient d'ouvrir une enquête pour vérifier si le nouveau régime fiscal des organismes assureurs, adopté en décembre 2006 dans la loi de finances rectificative, « *est compatible avec les règles du traité de la communauté européenne en matière d'aide d'Etat* »

[Cliquer ici](#)
pour en savoir +
sur le collectif
Ssig.

 [Imprimer cet article en format texte](#)

UNE COMMUNICATION PEU AMBITIEUSE

La Commission européenne ne veut pas légiférer sur les services d'intérêt général. Mais elle publie une nouvelle communication sur ce sujet. Ce document est joint au paquet de mesures présentées le 20 novembre par la Commission européenne pour moderniser le marché unique. Peu ambitieuse, cette communication n'apporte pas d'avancées importantes par rapport à celle du 26 avril 2006.

Parmi les mesures proposées, figure la création d'« *un service d'information interactif* » sur les services sociaux. Objectif: apporter aux citoyens, aux autorités

publiques et aux fournisseurs de service des réponses aux questions les plus fréquemment posées. La communication envisage par ailleurs une stratégie pour promouvoir la qualité des services sociaux. « *Elle portera sur le soutien d'initiatives développées par les acteurs de terrain en vue d'identifier des standards de qualité volontaire, ainsi que sur le développement d'initiatives de formation* », explique Vladimir Spidla, commissaire européen chargé des Affaires sociales.

M. C.

[\(lire Afim n° 3131 du 21 novembre 2007\).](#)

« *La balle est désormais dans le camp du Conseil et du Parlement européen* », estime le collectif Ssig. Pour lui, en effet, il appartient au « *politique* » « *d'arbitrer en cas de conflits d'objectifs* » et de donner à la Commission européenne un mandat explicite pour poursuivre le processus sur les Ssig. Les opéra-

teurs français attendent donc une initiative des eurodéputés et de la future présidence française. La France, rappelle-t-on, présidera l'Union européenne du 1er juillet au 31 décembre 2008. De son côté, le collectif Ssig organisera le 28 janvier prochain une conférence sur ce thème au Comité des régions, à Bruxelles. Pour lui, rien n'est perdu!

↳ [Martine Ciprut](#)

EN DIRECT de la Dap

Un projet de statut de la mutuelle européenne est prêt

Pour relancer le statut de la mutuelle européenne (SME), les membres des trois associations européennes représentatives mutualistes – Acme, Aisam et AIM – ont pris la décision il y a dix-huit mois d'élaborer ensemble un projet de texte relatif à la création d'un SME.

Ce projet est désormais finalisé. Ces travaux ont été portés à la connaissance du président de la République par un courrier conjoint des présidents des trois associations françaises: la FNMF, le Gema et la FFSAM.

Les principaux objectifs de ce statut sont de quatre ordres:

Les mutuelles participent à la cohésion sociale. Ce sont des instruments nécessaires pour ériger l'Europe sociale puisque ce sont aussi les citoyens européens qui pourront s'emparer de ce statut. Ils exerceront ainsi leur liberté de choix en tant que consommateurs-usagers, bénéficiant ainsi de la plus grande diversité des opérateurs, en retrouvant toutes les caractéristiques de gouvernance au sein de la mutuelle même à dimension européenne. Il s'agit de donner une reconnaissance

formelle à ce mode de gouvernance qui s'appliquerait à tout type d'activité. Enfin, doter les mutuelles d'un instrument européen de rapprochement et/ou de développement est nécessaire, notamment alors que se profile les évolutions liées aux perspectives nées de Solvabilité II.

Ces questions seront présentées à l'occasion du cercle « Europe et Mutualité » du mercredi 12 décembre.

Contact: [Cornélia Federkeil-Giroux](#).

Tél. : 01 40 43 64 07

Mél. : cornelia.federkeil-giroux@mutualite.fr

ALD : quelle réforme ?

Selon **La Tribune** (page 26), la Haute Autorité de santé (HAS) doit se prononcer cette semaine pour l'ouverture d'un débat sur les affections de longue durée (ALD). Affections parmi lesquelles on compte les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète ou encore les affections psychiatriques.

Ces maladies concernent actuellement 7,5 millions d'assurés sociaux pris en charge à 100 % par la « Sécu », via une exonération du ticket modérateur. Les ALD concentrent aujourd'hui 60 % des remboursements de l'assurance maladie. Ce taux devrait monter à 70 % en 2015 en raison notamment du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de vie.

Mais cette couverture risque de changer car le dispositif est considéré comme à « bout de souffle » par la HAS. Cette instance a déjà relevé « les difficultés d'utiliser le dispositif des ALD au service de deux objectifs, la qualité de la prise en charge médicale et la solidarité financière ». Elle « juge bon désormais de réfléchir à dissocier les critères médicaux et économiques », écrit **La Tribune**.

Selon le quotidien économique, trois scénarios vont être envisagés par la HAS cette semaine : le premier serait un « aménagement à la marge du dispositif ». A priori, il ne devrait pas être retenu. Un deuxième consiste à modifier les critères de prise en charge des maladies, en les regroupant. Cette « évolution des ALD » n'est pas « écartée ». Mais, visiblement, la HAS préférerait une « révision totale du dispositif », sans que l'on en sache plus pour le moment sur cette troisième piste.

Ce chantier « hautement sensible » pourrait figurer dans l'agenda de début 2008. « L'Elysée devrait manœuvrer avec une grande prudence », estime **La Tribune**. En septembre dernier, le chef de l'Etat avait critiqué le dérapage des ALD et appelé à se concentrer « sur la prise en charge de ce qui est essentiel ».

L'ACCÈS À L'AVORTEMENT TOUJOURS DIFFICILE

« Plus de trente ans après la loi Veil de 1975, l'avortement reste un droit précaire », constate **Le Monde** daté de samedi 8 décembre (page 8). Pourtant,

depuis la loi du 4 juillet 2001, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est facilitée en France, puisque ce texte a porté de dix à douze semaines de grossesse son recours. Malgré cela, 3 000 à 5 000 Françaises continuent de se rendre à l'étranger, chaque année, pour avorter, note le quotidien.

Pourquoi cette situation ? « L'application de la loi est erratique » et « soumise à la bonne volonté des médecins », répond **Le Monde**. Certains professionnels hésitent, en effet, à pratiquer l'IVG parce qu'il s'agit d'une « activité peu gratifiante » et certains craignent le « regard réprobateur de leurs collègues ».

Le désengagement médical s'explique également par le coût d'une IVG chirurgicale. Certains établissements renoncent à la pratiquer car, à 250 euros le forfait, cet acte est considéré comme « un acte sous-évalué, réalisé à perte pour les hôpitaux ».

Pour faire face à ces difficultés, le ministère de la Santé a proposé une revalorisation de l'IVG chirurgicale dès le 1^{er} mars 2008, et l'extension de la pratique de l'IVG médicamenteuse aux centres de planification et d'éducation familiale.

Frédéric Lavignette

SANTÉ

– « **Le Téléthon 2007 plombé par le mauvais temps.** » La nouvelle édition du Téléthon n'a récolté que 96,22 millions d'euros de promesses de dons. L'an passé, 101,4 millions avaient été rassemblés, mais le temps était plus clément et nombre de manifestations avaient pu être tenues.

Les Echos page 16.

– « **Cancer des enfants et centrales nucléaires.** » Selon une étude dévoilée par le gouvernement allemand, plus les enfants habitent près des centrales nucléaires, plus le cancer les menace. En effet, le risque d'avoir un cancer augmente de 60 % lorsque l'enfant réside à moins de 5 kilomètres d'une centrale. **Le Parisien/Aujourd'hui** page 12.

SOCIAL

– « **Coup de chaud sur les complémentaires.** » Dès l'an prochain, les tarifs des mutuelles et des assurances privées devraient augmenter en moyenne de 3 % pour les particuliers et de 4 % pour les contrats collectifs. Pour le directeur général de la Mutualité française, Daniel Lenoir, cette augmentation est « mathématique » car les dépenses de santé « continuent de déraiper ». **Le Parisien/Aujourd'hui** page 9 et **La Dépêche du Midi Lot-et-Garonne**.

– « **Début d'indemnisation pour les victimes de surirradiation à Epinal.** » D'ici à Noël, les 500 victimes de l'hôpital d'Epinal vont recevoir 10 000 euros, a indiqué la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot. Les victimes de Toulouse, elles, devront attendre la remise de deux rapports début 2008 pour espérer un dédommagement. **La Croix** page 10.

– « **Marché du travail : les syndicats saluent des avancées patronales.** » Un accord sur plusieurs points semble en vue entre le Medef et les syndicats dans les négociations sur la modernisation du marché du travail. La délégation patronale a notamment validé le fait qu'un salarié puisse conserver certains droits (mutuelles, complémentaires retraite) après la fin de son contrat de travail. **Les Echos** page 4.

– « **La maîtrise médicalisée rate ses objectifs 2007.** » Selon un rapport du Sénat, les conventions conclues entre l'assurance maladie et les professionnels de la santé n'auront pas permis de réaliser les économies fixées pour 2007 à 623 millions d'euros. L'objectif ne serait atteint qu'aux deux tiers, soit entre 450 et 500 millions. La CSMF justifie ce mauvais résultat par l'absence du dossier médical personnel (DMP) et... la campagne électorale. **La Tribune** page 26.

ET AUSSI

● Un scénario de scission de CNP Assurances est à l'étude. **Les Echos** page 28.

● Dans un entretien, le Premier ministre, François Fillon, estime que la croissance devrait atteindre 1,9 % pour cette année. En 2008, les objectifs sont plus incertains. **Les Echos** page 3.

● Le taux du Livret A pourrait être porté à 3,75 % en février prochain. **La Croix** page 11.

● Le déficit de l'Etat est passé de 48,22 milliards à 52,17 en un an. Le recouvrement des impôts locaux devrait améliorer les comptes. **Les Echos** page 4.

AGENDA

DÉCEMBRE

11 DÉCEMBRE

Cinquième congrès de la Fondation de l'avenir. Au programme de cette journée: «20 ans de recherche médicale appliquée» et «Les promesses d'avenir en recherche médicale appliquée». La Fondation de l'avenir célébrera son vingtième anniversaire à cette occasion.

Lieu: Institut mutualiste Montsouris, Paris

Information: Fabienne Duboscq au 0152142271

12 DÉCEMBRE

● Douzième journée francilienne de psychiatrie de la personne âgée sur le thème: «La maladie d'Alzheimer à la fin de sa vie: place du soin, place des siens». Cette manifestation est organisée avec le soutien de la Fondation Médéric Alzheimer. Renseignements: 0149594549

● La Mutualité française Loire organise une conférence sur la lithiase urinaire (calculs urinaires). Cette manifestation présentera les symptômes, les traitements et les mesures préventives.

Lieu: Saint-Etienne

Renseignements: Marina

Thévenon au 0477476361

13 DÉCEMBRE

Journée insertion handicap 2007 organisée par Chorum, en partenariat avec Agrica, la Mutualité sociale agricole (MSA) et les principaux acteurs du secteur du handicap, parmi lesquels l'Union nationale mutualiste personnes âgées personnes handicapées (Unmpaph). Une table ronde sera consacrée à la question du vieillissement des personnes handicapées à leur domicile. Un bilan du programme d'action «Accompagner les travailleurs handicapés vieillissants des Esat» sera présenté.

Lieu: Paris

Renseignements: Fabienne Vincent au 0156614746

JANVIER

8 ET 9 JANVIER

Forum handicap sur le thème «Handicap et emploi». Quatre demi-journées de débats et de propositions autour de plusieurs thèmes: formation professionnelle, accès, accompagnement et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Lieu: Chalon-sur-Saône

Renseignements: 0385934601

SUR MUTWEB

La date des prochaines prud'homales ainsi que les modalités pratiques de cette élection sont disponibles sur [Mutweb](#), portail «Mouvement», site «Economie sociale».

SOLUTIONS MOTS CROISÉS N° 92

par Briac Morvan

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	M	O	N	O	C	L	O	N	A	L	E
II	E	C	O	P	E			P	R	I	X
III	L	U	N	E	T	T	E	R	I	E	S
IV	A	L		L		T	D		A	R	A
V	N	O	S		O	E	I	L		A	N
VI	I	G	U	E	S		T	E	Z	I	G
VII	N	Y	C	T	A	L	O	P	E		U
VIII	E	R	R	O	N	E	S		R	U	E
IX	S	E	A	N	T	S		D	O	N	S

Précisions:

TD: travaux dirigés.

NPR: National Public Radio.

LEP: lycée d'enseignement professionnel, livret d'épargne populaire.

L'AFIM EN PRATIQUE

Transmettre une information à l'Afim.

Les correspondants Afim, qui assurent l'interface entre leur groupement et la rédaction, ont leur espace réservé sur [Mutweb](#): site «Information et communication», rubrique «Afim» puis «Réseau des

correspondants».

Si vous n'êtes pas correspondant Afim mais que vous souhaitez nous faire part d'une expérience originale de votre mutuelle, adressez un courriel à la rédaction:

jean-michel.molins@mutualite.fr,

milene.leroy@mutualite.fr,

christophe.delamure@mutualite.fr

ou jean-michel.molins@mutualite.fr.

LE GUIDE DU BÉBÉ

DE 0 À 1 AN

Ce petit guide fourmille de conseils judicieux pour le bon épanouissement du bébé. Il contient l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur sa santé et son bien-être, son alimentation, son sommeil, les gestes de prévention et de premier secours, sans oublier les démarches légales, les contacts utiles...

Pour 2 euros seulement!

Editions Mutualité Française-Librio

Pierre Perbos
Dr Bernard Topuz



» Bruno Taillefert
01 40 43 63 58

bruno.taillefert@mutualite.fr

AFIM. 255, rue de Vaugirard. 75719 Paris cedex 15. Télécopie: 01 56 08 40 04. www.mutualite.fr. FNMF, organisme régi par le Code de la Mutualité. **Directeur de la publication:** Jean-Martin Cohen Solal – **Coordination éditoriale:** Pascal Lelièvre – **Rédacteur en chef:** Jean-Michel Molins (3478) – **Rédacteur en chef adjoint:** Pascal Renaudineau (3361) – **Secrétaire de rédaction:** Marie-Laure Gros – **Maquettiste:** Jérôme Saillard – **Rédacteurs:** Martine Ciprut (3379), Paula Ferreira (3308), Christophe de La Mure (6286), Milène Leroy (3534), Frédéric Lavignette, John Sutton – **Photographe:** Nathanaël Mergui (sauf crédits photos) – **Tél.:** composez le 01 40 43 suivi du numéro de poste – **Mél.:** prénom.nom@mutualite.fr **Relations presse:** Christelle Cros (6326) – **Emission/ réception:** Christelle Cochet. Tél. : 01 40 43 34 73. Mél.: christelle.cochet@mutualite.fr